



**Éditorial**

Ce nouveau numéro paraît (tardivement !) après que ce soit tenu notre Congrès Confédéral à Montpellier du 11 au 15 février dernier.

Riche de témoignages et de débats (plus de 150 militants mandatés par leurs syndicats sont venus librement s'exprimer à la tribune), ce 22<sup>ème</sup> congrès a vu se concentrer l'intervention des délégués sur le triptyque suivant : Le combat sur les retraites (la défense des salariés) a échoué à cause des enjeux de représentativité (la défense des appareils !), Force Ouvrière doit donc donner la priorité à son propre développement pour être en mesure d'imposer la prochaine fois (car il y aura inévitablement une prochaine fois puisque aucune des causes structurelles de la crise n'a été résolue !) ses propres orientations.

Aussi, l'adoption par le Congrès Confédéral d'une résolution spécifique au développement est-elle en soi un élément extrêmement important, ne serait ce que par ce qu'elle est une première dans l'histoire de la Confédération. Mais elle vaut aussi et surtout par son contenu ... Quelques extraits :

- « *encourager et développer à tous les niveaux une mise en commun des expériences, des savoirs et des analyses...* »
- « *poursuivre auprès des militants, la diffusion du référentiel des orientations Force Ouvrière pour le choix et la gestion des activités sociales et culturelles des Comités d'Entreprise...* »
- « *mettre à la disposition des syndicats, les outils indispensables à leurs activités quotidiennes...* »

Et l'Économie sociale dans tout cela ? La réponse est d'une simplicité enfantine...

Le constat a été maintes fois fait de l'engagement de nombreux camarades dans les milieux associatifs (l'AFOC n'en est-elle pas le meilleur exemple ?), mutualistes et coopératifs. Ces militants font tous de l'Économie sociale, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir !

A nous de faire en sorte que dans l'accomplissement de leurs responsabilités et mandats, ils contribuent (sans mettre en cause ou en contradiction leurs engagements dans le syndicat et dans l'économie sociale) au développement de Force Ouvrière.

C'est ce que présente l'article « Synergies, complémentarités, convergences » rédigée par Martine DEROBERT qui succède dans ses fonctions à Bernard NOULIN (qui aspire au repos d'une retraite bien méritée tout en continuant à militer dans le secteur de l'Économie sociale). Un grand merci à lui, bienvenue à elle !

En d'autres termes, l'objectif que s'assigne le secteur pour la prochaine mandature est de concrétiser dans les grandes familles de l'Économie sociale (coopératives, associations, mutuelles), les engagements esquissés lors du colloque du 13 janvier 2011.

Nous y reviendrons...

René VALLADON  
Secrétaire Confédéral

ΩΩΩ

***Synergies, complémentarités, convergences...***

**Mettre à la disposition des militants les outils indispensables à leurs activités quotidiennes**

Dans le prolongement du colloque organisé en janvier 2011 par la Confédération sur les relations entre Organisation Syndicale et Économie sociale, la Confédération a décidé de mettre en place une série d'action permettant de favoriser la synergie, la complémentarité et la convergence entre les militants de notre organisation impliqués à divers titres dans le champ de l'économie sociale.

Afin de poursuivre la réflexion engagée à cette occasion, des groupes de travail seront mis en place pour favoriser la réflexion et différentes actions seront réalisées à destination de nos camarades exerçant des responsabilités dans ce domaine.

La première phase de ce chantier consistera à sensibiliser les différentes structures Force Ouvrière sur la place, le rôle, les valeurs et principes qui sont ceux de l'Économie sociale et à faciliter la compréhension de son fonctionnement dans le cadre d'une économie de marché qui ne lui est guère favorable.

Cette connaissance plus approfondie du monde de l'Économie sociale, qui représente aujourd'hui 2,3 millions de salariés, 200 000 entreprises (mutualistes, coopératives et associatives) et plus de 10 % du PNB, permettra aux militants Force Ouvrière intervenants dans ce secteur d'élaborer un « référentiel commun » sur la base de leurs expériences, analyses et pratiques militantes et d'envisager la mise en place d'une coordination de leurs actions. Cette synergie devrait permettre une lecture commune de la place et du rôle de ce secteur tant dans le domaine économique que syndical.

Mais cela resterait insuffisant si d'autres actions ne venaient pas conforter cette dynamique.

Il est en effet important que les militants Force Ouvrière, engagés à titre personnel ou avec un mandat de l'organisation, intègrent que l'économie sociale regroupe plusieurs familles (mutuelles, coopératives et associative). Car si les problèmes et les attentes sont multiples et propres à chacune de ces familles, l'Économie sociale est avant tout un ensemble reposant sur certaines valeurs quand à la finalité de l'action économique. Pour favoriser cette complémentarité, la Confédération développera dans les mois à venir une série d'actions facilitant la rencontre et l'échange des militants Force Ouvrière.

Enfin, mettre en avant les convergences est indispensable pour donner du poids à nos positions dans l'ensemble du secteur et mener à bien les deux chantiers évoqués précédemment. L'engagement dans ce champ d'activités, même quand il repose sur un choix personnel, doit pouvoir être nourri des orientations de notre organisation. Il faut donc rechercher les convergences entre militants associatifs, mutualistes et coopératifs.

Pour travailler sur ce sujet, la formation est un outil qu'il nous faut accroître et mieux faire connaître. La Confédération continuera, entre autre, les stages Économie sociale inaugurés l'an passé. Le contenu en sera cependant modifié pour mettre l'accent sur le lien qu'il doit y voir entre les valeurs qui sont celles de notre organisation et les opérateurs de l'Économie sociale.

Ce sont là des chantiers que nous ouvrons conscients que la place de notre organisation et sa capacité à se faire entendre passe par un travail collectif.

Pour Force ouvrière, l'Économie sociale n'est pas une économie de substitution, voir une économie paupérisée. Au contraire, pour nous, l'Économie sociale, issue du combat collectif, place bien l'économie au service de l'intérêt général et non l'inverse.

Et c'est toute une différence...



## ***Espagne***

**Depuis le 29 mars 2011, l'Espagne dispose d'une loi qui consacre la place et le rôle de l'Économie sociale dans l'économie nationale espagnole (loi 5/2011).**

A travers cette loi, l'Espagne reconnaît et acte la place prépondérante qu'a pris l'économie sociale tant dans le pays qu'au niveau européen, en lui conférant un véritable statut juridique.

En effet, l'un des principaux apports du texte consiste en la création d'un cadre juridique propre aux entreprises de l'économie sociale, coopératives, mutuelles, fondations et associations, sans empiéter sur la législation en vigueur s'appliquant déjà aux différents types d'entreprises existantes sur le territoire espagnol.

La loi apporte également une définition plus précise de ce que recouvre le terme d' « Économie Sociale » en partant des principes essentiels et communs aux entités de l'économie sociale. Ces principes prennent en compte la nature démocratique, transparente et participative des entités de l'économie sociale ; le fait que les objectifs individuels et sociaux priment sur le capital ; l'engagement dans la promotion de la solidarité internationale ; le développement local ; l'égalité des chances,

la cohésion sociale et l'inclusion et enfin, l'indépendance face aux pouvoirs publics.

La loi prévoit par ailleurs la mise en place d'un répertoire des entités de l'Économie sociale dont la mise à jour régulière sera effectuée par le ministère du Travail et de l'Immigration ainsi que par le Conseil pour la Promotion de l'Économie sociale, en collaboration avec les Communautés Autonomes.

Enfin, cette avancée législative instaure la création d'un Conseil pour la Promotion de l'Économie sociale, organisme régi par les dispositions de la loi.

Ce conseil, organe consultatif pour toutes les activités liées à l'Économie sociale, constituera le lieu de dialogue entre les acteurs de l'économie sociale et le gouvernement central. Il sera composé de membres de l'administration publique et de représentants désignés par les acteurs de l'économie sociale.



## **LA VIE ASSOCIATIVE, LA CRISE et L'EMPLOI**

### **Les associations résistent à la crise, mais leurs salariés pas forcément...**

En 2009, les associations semblent avoir bien résistées à la crise en affichant une progression nette d'emploi de +1.8%. Cette augmentation de l'emploi apparaît encore plus significative si on la rapproche des pertes d'emplois enregistrées pour la même année dans le secteur privé (- 2,3%) et que l'on prend en compte la diminution des emplois aidés.

Pour les deux tiers, les emplois dans le secteur associatif relèvent des secteurs de l'action sociale, et là, tout n'est pas parfait dans le meilleur des mondes...

En témoigne l'engagement de nos camarades de la FNAS qui depuis des mois lutte pour défendre la convention 51 et d'une manière générale, pour obtenir une revalorisation des salaires.

En effet, si le salaire moyen par tête (SMPT) dans les secteurs de l'action sociale s'établit à 1600 €, il est inférieur de 600 € dans le secteur associatif. Cette différence, qui à elle seule légitime pleinement le combat mené par le FNAS, est liée notamment aux niveaux de qualifications relativement faibles dans le secteur où l'emploi à temps partiel et/ou de courtes durées sont légion.

Toujours est-il que les emplois dans le secteur associatif, notamment ceux du secteur de l'aide à domicile, apparaissent moins sensibles à la conjoncture économique. Encore faut-il y regarder de près pour apprécier la réalité des choses...

Au vue des chiffres fournis par l'ACCOS, on note que l'augmentation de l'emploi constatée au sein du secteur associatif résulte principalement d'une hausse sensible des contrats « de plus d'un mois » et du dispositif chèque emploi service qui a concerné près de 100.000 salariés en 2009, soit 13 % de plus qu'en 2008.

Ce qui ne fait que confirmer ce que nous savions déjà, à savoir que la statique est une belle chose qui permet de manier la litote...

Pour autant, le secteur privé de l'action sociale sans hébergement se taille une belle place parmi les différentes activités économiques du monde associatif, puisqu'il compte 90% des salariés du secteur. Les activités de santé représentent quant à elles 12 % de la masse salariale globale ce qui, avec un SMPT supérieur à 2368 €, lui confère un poids important.

Concernant les autres activités comptabilisées dans cette étude, on remarque que l'ensemble du secteur sportif et culturel, composé essentiellement de petites structures faisant largement appel au bénévolat (2,7 salariés en moyenne), constitue 30 % des entreprises à statut associatif et que le secteur de l'enseignement (associations) reste assez peu représentatif.

En matière économique, il est aussi notable de constater que le secteur associatif joue un rôle important en milieu rural, et tout particulièrement dans les départements ruraux du sud de la France.

A titre d'exemple, on observe que le secteur associatif représente 34% de l'emploi privé en Lozère. Ce phénomène apparaît directement lié à la démographie des populations rurales dont l'âge moyen est plus élevé ce qui génère des besoins d'aide et d'assistance plus importants...

### **Des PME associatives.**

Tout comme dans le secteur marchand, les associations sont pour l'essentiel de petites structures, 70% d'entre elles comptant moins de 5 salariés, comme nous l'avons souligné dans un précédent document.

Le secteur des associations d'aide entre pour 23% dans la création d'emploi et représente 49 % des emplois. En dix ans, le développement des emplois dans les associations d'aide a doublé (+ 91 000). Mais si les chiffres sont flatteurs, il en est différemment pour le SMPT qui reste toujours inférieur au SMIC mensuel à temps plein.

Les associations culturelles et sportives se sont également beaucoup développées au cours de la dernière décennie. Si elles ne représentent encore que 4.5 % des emplois associatifs, l'augmentation observable ces dernières années est la plus importante du secteur associatif (+80%).

Deux raisons semblent expliquer cela : la réduction du temps de travail (RTT), d'une part, et le départ en retraite des salariés issus du « baby-boom », d'autre part.

La conjonction de ces deux évolutions a conduit à un « appel d'air » favorable à ces dernières, en créant de nouveaux besoins liés au développement des loisirs. Toutefois, l'étude portant sur 2009, il y aura certainement lieu de vérifier dans l'avenir l'impact qu'auront les nouvelles dispositions gouvernementales, et plus particulièrement celles en matière de retraites, sur les associations culturelles et sportives.

Au final, le tableau dressé apparaît contrasté. Si le secteur associatif s'en tire plutôt bien en ces temps de crise, l'évolution favorable constatée repose, pour une large part, sur la création d'emplois précaires ou à temps partiel et sur des salaires, pour l'essentiel, très bas.

Un constat qui, sans remettre en cause la contribution des associations à la vie démocratique, questionne la dimension sociale du patronat associatif qui, dans un certain nombre de cas, n'hésite pas à utiliser le statut associatif comme prétexte pour limiter les conditions salariales de leurs salariés ! Les blocages, l'absence de négociation, notamment dans le champ couvert par la FNASS, démontrent que pour les employeurs de l'Économie sociale, le dialogue peut aussi (souvent ?) se résumer à un dialogue de sourd.

C'est la raison pour laquelle, la Confédération FO s'abstiendra de participer aux « soi disantes » négociations 'interbranches' avec l'USGERES, considérant que c'est bien au sein des branches qu'il faut situer la négociation et la défense des intérêts des salariés du monde associatif.



Pour nous joindre

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière  
Secteur Économie sociale**

141, Avenue du Maine – 75680 PARIS Cedex 14

Téléphone : 01 40 52 84 82

Télécopie 01 40 52 83 64

[rene.valladon@force-ouvriere.fr](mailto:rene.valladon@force-ouvriere.fr)

**ECONOMIE SOCIALE ET SYNDICALISME**

Notre camarade, Marcel Caballero, Vice-président du CIRIEC, a fait paraître une tribune dans la lettre du CIRIEC. Cette tribune s'inscrivant dans notre réflexion, nous la publions, avec son accord, dans nos colonnes.

S'interroger aujourd'hui sur les relations entre syndicalisme et économie sociale, c'est risquer de rouvrir un débat ancien : Le syndicalisme doit-il être exclusivement revendicatif ? Peut-il être également gestionnaire, au plan économique ?

Telle n'est pas l'intention de cette modeste contribution. Tout au plus ambitionne-t-elle d'apporter quelques éléments d'information pour la réflexion et de susciter l'envie d'enrichir la recherche sur ce sujet.

**Des origines communes.**

Le syndicalisme et ce que nous appelons aujourd'hui l'économie sociale sont, historiquement, consubstantiels. Dès l'origine, la lutte pour de meilleures conditions de travail et de rémunération s'est accompagnée d'une aspiration à l'émancipation économique. L'ampleur de cette émancipation, les moyens pour la réaliser faisaient l'objet de désaccords entre réformistes et révolutionnaires qui cohabitaient dans l'unique syndicat de l'époque, la CGT. Ils trouvèrent toutefois un compromis en 1906, à l'occasion d'un congrès ; ce fut la Charte d'Amiens :

*« ... l'œuvre revendicatrice quotidienne... n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il considère que le syndicat,*

*aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale ».* Le syndicaliste révolutionnaire, fondateur des Bourses du Travail, Fernand Pelloutier, avait ouvert la voie : *« Les syndicats ont une ambition très haute et très noble... Au lieu de se considérer, soit comme de purs instruments de résistance à la dépression économique, soit comme de simples cadres de l'armée révolutionnaire, ils prétendent en outre semer dans la société capitaliste même le germe de groupes libres de producteurs ».*

Il faisait écho à la proposition d'un ouvrier, le cordonnier Steinmetz : *« Ce qu'il faut, avant tout, c'est que les ouvriers se préparent par le groupement corporatif, par la création de Bourses du Travail, par l'étude approfondie de toutes les grandes questions économiques et sociales, à prendre en mains la direction de la production ».*

En France, l'économie sociale d'aujourd'hui, qu'elle se décline par la mutualité, la coopération ou l'associationnisme, doit beaucoup au syndicalisme. Avant d'avoir le droit de créer des syndicats, les ouvriers n'avaient-ils pas organisé leur solidarité au sein des sociétés de secours mutuel, qui furent les ancêtres des mutuelles actuelles ?

Les grandes mutuelles de fonctionnaires n'ont-elles pas été constituées par les syndicats ? Si les liens se sont distendus, jusqu'à se rompre quelquefois, c'est pour des raisons qu'il serait utile de réexaminer, à froid, maintenant que cela est devenu possible et qu'il est devenu souhaitable de recréer des synergies, comme s'y emploie, en France, le syndicat Force Ouvrière.

### **Des initiatives syndicales nombreuses et mal connues.**

Dans le monde, les initiatives économiques des syndicats sont nombreuses et mal connues ; elles revêtent différentes formes et obtiennent des résultats très variables, en fonction des contextes historiques, économiques et sociaux propres à chaque pays. L'activité économique des syndicats ou son absence est également la conséquence de choix idéologiques. Quelques exemples :

- En Espagne, l'Union Générale des Travailleurs s'est, dès l'origine, définie non seulement comme un syndicat revendicatif, mais également comme un prestataire de services à ses adhérents. Dans la période post-franquiste, elle a investi, avec plus ou moins de bonheur, les champs de l'assurance, du crédit, de la promotion des coopératives, du tourisme social, du logement,... Plus engagée encore, la Confédération Nationale du Travail, prônant l'anarcho-syndicalisme, s'était engagée dans la collectivisation des entreprises et de la terre. L'expérience n'a pas survécu à la guerre civile.

- Au Québec, les deux centrales syndicales, la Fédération des Travailleurs du Québec et la Confédération des Syndicats Nationaux ont créé des fonds d'investissement qui interviennent dans la reprise d'entreprises en difficulté et dans la création d'entreprises.

- Les syndicats de l'Europe du Nord ont une grande expérience de partenariat avec les secteurs coopératifs.

- C'est sans doute en Israël que syndicalisme et économie sociale – que le syndicat Histadrout appelle l'économie ouvrière – ont le plus développé leur complémentarité, au point de se confondre. Qu'on en juge : au tournant des années 90, la Histadrout contrôlait 29% du chiffre d'affaires et 20% des emplois de l'industrie, 85% de la production et 70% des emplois agricoles, 37% de l'activité bancaire, 23% des assurances, la gestion directe de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse, la quasi totalité des transports en commun...

-

Tout cela a été, depuis, en majeure partie démantelé par les gouvernements de droite, après que les travaillistes aient dû céder la place qu'ils occupaient, sans partage, depuis 1948. Mais ce recul est aussi la conséquence de la mondialisation et, sans aucun doute, du tragique enlisement du « processus de paix ».

- L'exemple du Portugal est intéressant, à bien des égards. (Rappelons que deux organisations y dominent le mouvement syndical : la Confédération Générale des Travailleurs et l'Union Générale des Travailleurs. Comme leurs homologues espagnols, ces organisations ont

vécu, jusqu'à une période récente, dans une grande proximité à l'égard des partis politiques, le communiste pour l'une, le socialiste pour l'autre).

Au Portugal, comme en Espagne, cette proximité n'a pas survécu, pour les uns, à l'affaiblissement des partis communistes entraînés dans la chute du bloc soviétique et, pour les autres, à l'exercice du pouvoir par les partis socialistes.

Les activités économiques des syndicats portugais visent à offrir à leurs adhérents des services à des conditions avantageuses et quelquefois exclusives et, par-là, à les fidéliser. La plupart de ces activités sont le fait de syndicats professionnels nationaux ou régionaux qui, dans la tradition syndicale portugaise, disposent d'une grande autonomie.

Quelques exemples :

- Le Syndicat des employés de banque de l'UGT a créé son propre système de santé, le SAMS. Outre le conventionnement de praticiens et d'établissements de santé, il offre à ses adhérents l'accès à ses propres dispensaires et hôpitaux. Certains de ces établissements sont parmi les meilleurs du pays. C'est le cas de son hôpital général de Lisbonne dont la conception du plateau technique a fait l'objet, en son temps, d'une collaboration avec l'Institut Mutualiste Montsouris de la Mutualité Fonction Publique française. Le SAMS dispose également de 5 cliniques à la périphérie de Lisbonne, de 15 autres dans les régions, d'une résidence médicalisée pour personnes âgées, de centres pharmaceutiques, optiques,...

Ce syndicat - l'un des plus, importants de l'UGT – a créé également un réseau de magasins coopératifs (COOPBANCARIOS), dont un important centre commercial à Lisbonne, ainsi que des résidences de vacances. Cette coopérative est née dans le contexte des années 70 qui a vu l'éclosion d'un important mouvement coopératif dans tous les secteurs de l'économie nationale. Il s'agissait alors de proposer aux membres des biens et services dans les meilleures conditions de qualité et de prix.

- Le Syndicat des agents de la fonction publique (SINTAP) propose à ses adhérents un ensemble de services : assurance, vacances, carte d'achats,...

- La Fédération des enseignants (FENPROF) a également développé une importante activité de services aux adhérents. Elle leur propose en particulier un complément retraite. Par ailleurs, la Fédération nationale des syndicats de l'éducation diffuse auprès de ses adhérents une carte de crédit couplée avec un fonds de pension.

- Au niveau des deux Confédérations, l'on peut citer l'expérience réalisée dans le domaine de l'assurance. Depuis 1996, elles sont parties prenantes d'une société d'assurance-dommages créée en partenariat avec EURESA Holding, les sociétés d'assurances P&V (Belgique), MACIF (France), UNIPOL (Italie) et plusieurs organisations portugaises de l'économie sociale.

Dénommée EuresaP à l'origine, cette société a ensuite pris le nom de SAGRES et, plus récemment, de MACIF-Portugal.

- Plusieurs entreprises françaises de l'économie sociale, qui ambitionnent de s'implanter au Portugal, s'efforcent d'obtenir la coopération des syndicats. C'est le cas aujourd'hui, par exemple, du Groupe CHEQUE DEJEUNER dont la récente création de la filiale portugaise s'est réalisée avec le soutien syndical et de plusieurs organisations portugaises de l'économie sociale.

D'autres exemples pourraient être donnés. La démarche des syndicats portugais est, en matière d'activité économique, assez proche de celle de leurs voisins espagnols. Elle s'inscrit dans une conception de syndicalisme gestionnaire dont la traduction pratique a varié selon les périodes.

Au Portugal, comme ailleurs, ces expériences ont connu des succès variables. Certaines ont échoué. D'autres ont échappé au contrôle de leurs promoteurs... Les plus pérennes sont, apparemment, celles qui ont su s'adapter à l'évolution des attentes des adhérents et à l'évolution des marchés et, surtout, celles qui se sont dotées de systèmes de gestion où

le professionnalisme des dirigeants compte autant que leurs qualités militantes.

La liste des expériences syndicales devrait être complétée, mais cette énumération gagnerait en intérêt si une recherche était simultanément conduite, permettant un compte-rendu exhaustif et évaluatif des raisons des succès et des échecs.

On verrait sans doute que, partout, ces expériences se heurtent aux mêmes difficultés que les autres formes d'économie au service de l'intérêt général ou de l'intérêt collectif, au fur et à mesure que l'économie mondialement financiarisée tend à s'imposer comme le seul modèle possible.

Cette constatation devrait conduire à une double démarche : mieux connaître, pour en tirer parti, les autres expériences syndicales, d'une part, et, d'autre part, créer des synergies entre les syndicats et toutes les formes d'économie sociale, en considérant que les coopératives, les mutuelles et les associations sont « *plus qu'un chemin économique* », comme l'écrivait un dirigeant syndical français, René Valladon, à propos de l'idée coopérative (« *FO et l'économie sociale* » d'octobre 2007). Il ajoutait : « *C'est une avancée des salariés vers plus de dignité. Il ne tient qu'à nous, à travers notre volonté collective, de la faire perdurer et se développer* ».

### **Le rôle des syndicats dans les entreprises de l'économie sociale.**

Un autre aspect du « cousinage » entre syndicalisme et économie sociale est celui des relations sociales et du rôle des syndicats dans les entreprises de l'économie sociale. Là encore, les expériences sont diverses selon les pays, voire à l'intérieur d'un même pays.

On peut observer trois situations : l'absence, voire l'interdiction des syndicats dans les entreprises ; des syndicats-patrons ; enfin des relations patronat – syndicat telles qu'elles existent dans les entreprises capitalistiques.

L'absence ou l'interdiction du syndicat dans l'entreprise s'observe, par exemple, dans les coopératives d'Europe de l'Est. Leurs dirigeants justifient ce parti-pris par un raisonnement simple, voire simpliste : « *Les sociétaires sont à la fois travailleurs et copropriétaires. Pourquoi s'organiseraient-ils contre leurs propres intérêts ?* » C'est un choix idéologique qui ne prend pas en compte la réalité des relations de pouvoir dans les organisations humaines, quels qu'en soient leurs fondements juridiques.

Curieusement, cette conception radicale existe dans des pays qui n'ont pas subi l'influence marxiste-léniniste. C'est le cas par exemple, en Espagne, du Groupe coopératif Mondragon, pourtant considéré comme la Mecque du coopérativisme.

C'est sans doute en Israël que le « patronat syndical » a été le plus affirmé. Cela n'a pas empêché les conflits sociaux qui ont fourni aux gouvernements l'un des prétextes pour justifier le démantèlement de l'économie ouvrière.

Dans les entreprises où sociétariat et salariat sont dissociés, comme par exemple dans les mutuelles, les relations sociales tendent à se rapprocher des normes habituelles.

Dans tous les cas, les relations de pouvoir sont-elles fondamentalement différentes de celles qui prévalent dans les entreprises capitalistiques ou les entreprises publiques ?

Le rôle du syndicat n'est-il pas d'exprimer ce qu'il croit être « souhaitable » et celui des gestionnaires de privilégier, dans la prise de décision, ce qu'ils croient être « possible » ?

La distance entre le souhaitable et le possible, qui risque de remettre en cause le projet commun, peut-elle être réduite autrement que par la reconnaissance, de part et d'autre, de divergences d'intérêts et par la volonté partagée de les gérer par le dialogue et la recherche du compromis ?

**Nos informations sont en ligne sur :**

<http://www.force-ouvriere.fr/economie-sociale>

## ***SOLIDARITE LAIQUE***

### **Quand aider est synonyme d'éduquer...**

La Confédération entretient depuis longtemps des liens étroits avec Solidarité Laïque, une ONG qui intervient dans les situations humanitaires d'urgences mais également sur des programmes pérennes.

Ce qui différencie Solidarité Laïque des autres organisations, c'est l'aspect éducatif qui est donné aux actions menées. Il ne s'agit pas de faire de « l'humanitaire charitable », trop souvent d'ailleurs pour se donner bonne conscience, mais au contraire de mettre en place des actions concrètes d'aide, en favorisant l'éducation et en permettant aux populations aidées de se prendre en charge.

On nous dira que ce n'est pas nouveau... Nous sommes pourtant bien loin du « Charity système » puisque Solidarité Laïque se bat pour montrer qu'aider est aussi synonyme d'éduquer. On trouvera ici une courte présentation de Solidarité Laïque, et le lien pour aller sur leur site.

Dès 1956, plusieurs organisations de l'enseignement public, l'Entraide Ouvrière Française, la Fédération Unifiée des Auberge de Jeunesse, l'Entraide Universitaire, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) parmi d'autres, créent le Comité d'Aide aux Réfugiés Hongrois, pour accueillir les victimes des événements de Budapest.

En 1958, en raison du développement de ses activités, ce comité devient Comité National de Solidarité et 13 organisations en sont membres.

Après la catastrophe de Fréjus, en avril 1960, le Comité National de la Solidarité des œuvres complémentaires de l'Enseignement Public est mis en place. Il intervient, notamment, en faveur des victimes des inondations dans le centre de la France, des victimes de l'OAS (1962), des sinistrés.

En 1981, l'association prend le nom de Solidarité Laïque. Elle sera reconnue d'utilité publique en 1990. Solidarité Laïque est une association (loi 1901) regroupant aujourd'hui 53 organisations. Parmi celles-ci, on trouve des mutuelles, des associations de tous les secteurs d'activités, des organisations syndicales dont la Confédération Force Ouvrière, des coopératives et une fondation.

Solidarité Laïque intervient en France et dans plus de 20 pays. Elle a pour objectif de se développer et d'étendre le champ de ces actions d'ici 2015.

Solidarité Laïque, c'est aussi 18 salariés, 5 millions d'euros de budget et 15 000 donateurs actifs dont 900 en prélèvement automatique... 16 % des dons sont utilisés en France et 84 % à l'étranger.

### **Origine des financements :**

- 71 % viennent de subventions publiques (dont 90 % de l'Agence Française de Développement).
- 19 % viennent des dons et legs.
- 10 % viennent des cotisations des membres.

Solidarité Laïque, c'est 52 organisations qui s'engagent au quotidien **en France et dans près de 20 pays pour le respect des droits fondamentaux** en plaçant au cœur de son action une valeur forte : **la laïcité.**

**Elle intervient en soutien à la société civile** et travaille **en coopération** avec ses partenaires pour :

- [le droit à l'éducation, à la santé](#)

(construction de classes, d'écoles, équipement en fournitures scolaires, parrainage d'enfants, formation d'enseignants...),

- [le droit à la citoyenneté et à la démocratie](#)

(programmes d'appui et de renforcement de la société civile)

[la lutte contre l'exclusion et les discriminations](#)

(aide aux populations en difficultés sociales et économiques notamment en France)

- la mise en place d'actions en réponse à des situations d'urgence (catastrophes naturelles, des guerres...).

**En France, Solidarité Laïque mène :**

- des [actions d'éducation au développement et à la solidarité](#)

[internationale](#) en direction des éducateurs (productions d'outils pédagogiques, organisation de campagnes... sur les problématiques du développement, de la solidarité...)

- des [actions de plaidoyer](#) en mobilisant l'opinion publique autour des enjeux liés à l'éducation pour tous (Campagne Mondiale pour l'éducation notamment).

Le rapport d'activité ainsi que la charte de Solidarité Laïque sont sur le site :

**[WWW.SOLIDARITE-LAIQUE.ASSO.FR](http://WWW.SOLIDARITE-LAIQUE.ASSO.FR)**

Solidarité Laïque. 22 rue Corvisart – Paris 75013



## **Salutations**

Ardent défenseur de la retraite à 60 ans, je m'applique cette règle. Je quitte donc mes fonctions d'assistant au secteur Économie sociale de la confédération Force Ouvrière.

A travers ces quelques lignes, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé durant ces années, dans ma tâche. Qu'ils soient de notre organisation ou non, à toutes et tous, j'adresse un grand merci.

Martine Derobert (mderobert@force-ouvriere .fr) prend le relais pour continuer à animer le secteur. Je lui souhaite bon courage. Nul doute qu'elle trouvera les mots et les actions nécessaires au développement de la place de Force Ouvrière dans ce secteur, sous la houlette de René Valladon que je salue ici et que je remercie pour sa confiance.

Pour ma part, j'aurais le plaisir de vous rencontrer à nouveau, gardant l'animation de quelques dossiers, dont, cela n'étonnera personne, le tourisme social.

A bientôt donc, car mon engagement militant dans 'mon' organisation syndicale et dans le domaine de l'économie sociale ne prend pas sa retraite, bien au contraire.

Bernard NOULIN



Notre camarade J.M Reynaud vient de publier avec Ina Piperaki

### **L'effacement des dettes, une solution à la crise mondiale**

#### **L'exemple de Solon dans la Grèce antique**

Où il est traité, à travers l'exemple de Solon (VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère), père de la démocratie et de la première constitution au monde, de l'annulation partielle ou totale des dettes publiques et privées comme *une* solution pour sortir de la crise.

Editions Bruno Leprince : [www.bruno-leprince.fr](http://www.bruno-leprince.fr)

# Atteindre un idéal



**Pour chaque action, pour chaque salarié, pour chaque combat, le Groupe Chèque Déjeuner propose des solutions.**

Acteur majeur de l'économie sociale, notre Groupe n'a de cesse de diversifier ses activités. Très rapides à mettre en place dans l'entreprise, nos titres et services permettent de faire bénéficier l'employeur et le salarié de nombreux avantages. L'ensemble de nos expertises intervient dans les domaines de l'action sociale, de la santé et de l'éducation.

**Simplifier la mission des partenaires sociaux et favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, c'est la vocation première de notre Groupe.**



Plus d'informations sur [www.groupechequedejeuner.com](http://www.groupechequedejeuner.com)

**groupe**  
chequedejeuner